

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DES
COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR
MME M. ECKERT
JG/ME
☎ 03.89 29 22 20
FAX : 03.89 29 22 01
e-mail : martine.eckert@haut-rhin.pref.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 DECEMBRE 2001 DU COMITE DE PILOTAGE HARDT NORD

Le comité de pilotage du site Hardt Nord s'est réuni le 6 décembre 2001, à la Préfecture du Haut-Rhin, sous la présidence de Monsieur Olivier LAURENS-BERNARD, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin.

La liste des participants et personnes excusées figure en annexe au présent compte rendu.

M. le Secrétaire Général ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants et en citant les personnes excusées.

Après avoir rappelé que la réunion qui s'est tenue le 19 septembre 2000 a permis d'installer le comité de pilotage, il passe à l'ordre du jour de la séance.

Point n°1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2000

Aucune observation particulière n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

Point n°2 - Point d'information sur la procédure Natura 2000

Les documents projetés en séance sont annexés au présent compte rendu.

☞ Point périmètre

Mme LONGECHAL rappelle les grandes lignes du dispositif Natura 2000 comportant trois étapes : périmètre, mesures de gestion et mise en œuvre. Le périmètre soumis à la consultation en 1998, délimite le site au titre de la directive "Habitat" et une nouvelle consultation sur une proposition d'extension des terrains militaires était envisagée en 2000. Toutefois, en juin 2001, un arrêt du Conseil d'Etat a annulé l'ensemble des propositions de sites alsaciens pour défaut de consultation réglementaire ce qui nécessite une nouvelle consultation dont les modalités devront respecter le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001.

Le dossier, en cours de préparation, portera sur le même périmètre que celui présenté au comité de pilotage en 2000. Cette consultation sera lancée en janvier 2002 et fera l'objet de réunions d'information. Elle portera également sur les Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive "Oiseaux". Les projets ZPS concernent la forêt domaniale de la Harth et la Hardt agricole.

☞ Point "document d'objectif" (DOCOB)

L'ONF fera le point sur le travail effectué. La mise en place des mesures contractuelles et réglementaires sera définie dans le DOCOB.

⇒ Point sur les mesures prises

Un certain nombre de mesures sont déjà en cours dans le cadre du dossier LIFE

M. le Secrétaire Général demande des précisions sur l'articulation entre LIFE et le DOCOB. **Mme LONGECHAL** répond que LIFE est un instrument financier de la Communauté Européenne portant sur des projets innovants. Dès 1999, l'ONF a initié un travail pouvant bénéficier de ces crédits. Le projet concerne 84 % du site Hardt Nord et intègre les forêts domaniales mais aussi des forêts communales. LIFE a facilité le lancement en 2000 du travail sur le document d'objectif.

Le DOCOB est une initiative de l'Etat et concerne la totalité du site. L'échéancier est différent mais celui de LIFE risque d'être prolongé au delà de 2003. Il existe donc une convergence d'intérêt entre ces deux programmes, LIFE mobilisant des financements européens.

A l'interrogation de **M. SCHIRMER** qui souhaite savoir si des mesures conservatoires peuvent bénéficier d'un financement LIFE, **Mme LONGECHAL** répond que LIFE intervient principalement en faveur de projets innovants. La région Alsace a été particulièrement bien dotée en programmes LIFE. Elle cite en exemple le site "Bande rhénane" qui vient également de bénéficier de ce mode de financement. D'autres financements seront disponibles par la suite, mais non encore définis.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement met déjà aujourd'hui des moyens en place dans le cadre du fonds de gestion des milieux naturels.

Point n° 3 - Etat d'avancement des travaux de l'opérateur

⇒ Elaboration du document d'objectif

M. LIENARD rappelle que la carte située à la fin du rapport d'activités transmis précédemment, concerne le projet LIFE et l'emprise Natura 2000. Six communes ne sont pas concernées par LIFE, de même que le Conseil Général, les Hospices Civils et quelques propriétaires privés.

L'ONF a mené sur l'ensemble du site une étude historique dont le résumé figure dans le "classeur du site" remis en séance et qui sera transmis aux membres du comité n'ayant pas assisté à la réunion. Dans ce classeur, pourront être rangés tous les documents concernant le site. Il s'articule en quatre parties : l'une porte sur le document d'objectif, la deuxième sur les compte-rendus de réunions ou de tournées réalisées par l'ONF, la troisième est consacrée à la documentation et la dernière intégrera les documents divers. Il sera réactualisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. LIENARD souhaiterait que la fiche-acteur intégrée dans le classeur soit complétée par chaque membre concerné et que soient portées à la connaissance de l'ONF les remarques particulières, observations suscitées à la suite des premiers travaux.

Les communes ou propriétaires trouveront dans la deuxième partie les comptes rendus des tournées effectuées avec l'ONF en 2001, ainsi que dans la partie technique la synthèse historique et l'inventaire botanique sur leur forêt. La synthèse par forêt des études historiques peut être donnée sur demande spécifique.

Il rappelle l'importance que revêt l'historique du site pour un suivi de l'évolution des pelouses sèches.

S'agissant de l'étude foncière, 70 à 90 propriétaires privés seraient concernés par le site. L'étude sera achevée avant la fin de l'année. Les propriétaires pourront ainsi être informés de la démarche par l'opérateur.

M. LIENARD signale la présence sur le site de trois espèces d'insectes de la « Directive Habitats »: la laineuse du prunellier, le "lucarne cerf-volant" et le "grand capricorne". Des fiches de présentation projetées en séance, ont été distribuées aux forestiers et aux chasseurs il y a deux ans pour obtenir en retour des informations sur les animaux. Ces fiches sont également distribuées en fin de réunion, chacun étant invité à les diffuser et à faire part des éventuelles observations réalisées sur le site. Il rappelle toutefois qu'il est interdit de prélever toutes espèces vivantes, mais que les spécimens morts peuvent être ramassés.

M. SCHIRMER souhaite savoir si l'inventaire botanique comporte une étude d'influence du gros gibier.

M. LIENARD répond qu'une telle étude est réalisée par le Naturzentrum Kaiserstuhl sur des dispositifs permanents d'enclos/exclos. Des comptes-rendus annuels sont publiés et résumés dans les rapports d'activité du LIFE. Un bilan sera diffusé ultérieurement.

Mme LONGECHAL ajoute que le DOCOB et le cahier des charges ont été définis par la DIREN avec un échéancier de trois ans. Il se situe actuellement dans la phase des inventaires avant d'entrer dans la phase des propositions.

M. LIENARD indique également que pour la fin d'année, l'analyse foncière, un dossier presse et des pages Internet disponibles sur les sites de la DIREN et de l'ONF, un descriptif et un bilan des inventaires des espèces d'insectes de l'annexe II de la directive "Habitats" et la conception de bases de données seront terminés.

⇒ **Projet LIFE : "gestion des habitats xéothermiques de la Harth Nord"**

M. LIENARD précise que le rapport d'activité 2000 du projet LIFE, qui a été envoyé avec l'invitation, va d'avril 2000 à mars 2001. L'inventaire des clairières sur les forêts concernées est achevé. Depuis, en 2001, des travaux ont été menés sur Balgau, Hirtzfelden, Fessenheim, Blodelsheim, les forêts domaniales de la Harth et du Kastenwald, et la forêt du consistoire.

Certaines pelouses très dégradées ont demandé une intervention rapide avec arrachage de buissons là où n'existaient pas de plantes rares. Après le passage de la herse, il s'est avéré qu'après une ou deux saisons, le site se revégétalise avec des graines en dormance.

M. JACOB rappelle qu'il existe un deuxième projet LIFE, réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens, sur le site du Consistoire à Heiteren, et que c'est à ce titre que les travaux ont été réalisés en 2001 dans cette forêt.

Point n° 4 - Présentation du programme de travail 2002

M. LIENARD présente ce programme :

- ◆ l'élaboration d'un parcours de découverte sur toutes les communes concernées par le projet LIFE, avec mise en place de panneaux d'information, sera entamée en 2002 avec le soutien d'éco-interprètes.
- ◆ réalisation d'inventaires complémentaires, de cartes thématiques, la localisation cartographique des peuplements et des pelouses, des espèces et habitats, pour permettre un début de rédaction du DOCOB et de ses orientations fin 2002.

Le document d'objectif donnera des conseils de gestion tels que ne pas traiter par futaie, favoriser le taillis-sous-futaies dans les milieux secs, ne pas retourner les pelouses pour ne pas détruire les plantes....

Par rapport à la chasse, un équilibre reste à trouver pour éviter des retournements des pelouses. L'affouragement à proximité des chemins pose également un problème car il s'agit souvent de milieux intéressants.

M. JACOB propose que les lieux d'affouragement soient déplacés dans les layons et charmaies où l'impact des animaux est moindre mais pas en bordure de pelouse.

Il lui semble que dans les études, la recherche historique sur le caractère primaire des pelouses, notamment par le biais de la pédologie, a été évacuée.

M. LIENARD convient que pour l'instant les études n'ont pas été effectuées. Des défrichements ont été réalisés et l'évolution n'est pas toujours naturelle. Pour avoir une meilleure connaissance, il serait nécessaire de procéder à des sondages de sol. La nécessité de procéder à ces études n'est toutefois pas perdue de vue.

M. SCHIRMER pense, comme M. JACOB, que l'aspect primaire est important à déterminer.

M. LIENARD indique également que la tempête du 26 décembre 1999 a modifié les données. Une phase de redéfinition du projet LIFE est nécessaire car le programme de régénération est remis en cause. Il souhaiterait également l'intégration de nouvelles communes dans le projet LIFE, les travaux d'amélioration étant subventionnés par l'Europe et non par les collectivités.

Enfin, le calendrier prévisionnel devrait être prolongé d'une saison pour effectuer des études complémentaires sur la faune, notamment sur les chauves-souris, les oiseaux, les mammifères.

Dans ce cadre et dans celui de la rédaction du DOCOB, il propose la mise en place de deux sous-comités : un comité faune réunissant la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO), le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA), l'Association pour l'Etude et la Protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace (BUFO), la Société Entomologique de Mulhouse (SEM), le Naturzentrum Kaiserstuhl et un comité flore réunissant la Société Botanique d'Alsace (SBA), la Société Française d'Orchidophilie (SFO), la Société d'Histoire Naturelle de Colmar (SHNC), le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), le Conservatoire Botanique de Mulhouse et le Naturzentrum Kaiserstuhl.

M. le Secrétaire Général souhaite connaître l'avis du comité sur ces propositions. Sans opposition, il demande à l'ONF de se rapprocher des intéressés et de mettre rapidement en place ces deux sous-comités.

S'agissant de la concertation avec les élus, **M. LIENARD** indique qu'un contact a déjà été pris en 1998 avec les collectivités. Des réunions et des tournées en forêts ont eu lieu en 2001 (5 communes). Elles continueront avec les autres communes en 2002 et de nouveaux contacts seront pris avec celles qui ne font pas partie de LIFE. L'adjudicataire de chasse est invité aux réunions et tournées.

M. HETMANN confirme que la peur de l'adjudicataire de chasse s'est estompée lors de la visite réalisée dans sa commune avec le conseil municipal. Il a pu constater qu'il n'y a pas eu de dispersion du gibier car le lendemain un daim a pu être localisé et tiré.

M. SCHIRMER estime qu'il y a un problème de fonctionnalité entre les différents îlots du site Natura 2000, puisque celui-ci est morcelé. Il serait intéressant de prendre en compte les travaux réalisés par le Conseil Général et le Conseil Régional pour voir où se concentre la richesse biologique et connaître les liens entre la dizaine de sites. Il pense notamment aux batraciens en intégrant les gravières.

M. LIENARD répond que les batraciens sont peu nombreux car il n'y a pas beaucoup de sites humides et qu'il paraît difficile de mener des études en dehors des limites du site Natura 2000.

Mme LONGECHAL signale que LIFE permet par contre de déborder même si la priorité reste le travail sur le site proposé.

M. BOEHLY indique qu'une étude est en cours pour les haies mises en place concomitamment au deuxième remembrement et qu'une prise en compte des résultats serait judicieuse, certains massifs étant particulièrement riches.

M. JACOB estime qu'il serait intéressant de faire un lien avec le canal déclassé géré avec les municipalités concernées bien que cette partie se situe hors périmètre.

M. le Secrétaire Général rappelle qu'un contrôle européen est exercé sur l'utilisation des crédits destinés aux sites géographiques concernés par LIFE, mais que les perspectives seront plus étendues pour Natura 2000.

A la demande de **M. le Secrétaire Général**, il s'avère qu'il n'existe aucun problème particulier entre les élus et l'ONF.

M. STOEHR indique qu'à Heiteren l'adjudicataire de chasse n'a pas respecté le quota de chasse.

M. le Secrétaire Général est conscient des problèmes que cause la présence de sangliers. **M. le Préfet** a signé un arrêté préfectoral autorisant le tir sur les lieux d'affouragement. Il s'agit d'un arrêté à caractère exceptionnel en vue de réduire la population de sangliers. Si toutefois ces mesures ne sont pas suffisantes, il est prévu d'organiser des battues administratives. Le dossier est suivi de très près.

M. KETTERLIN estime qu'il faut également intervenir sur le nourrissage.

M. JACOB pense que les herbivores sont favorables au maintien des milieux ouverts.

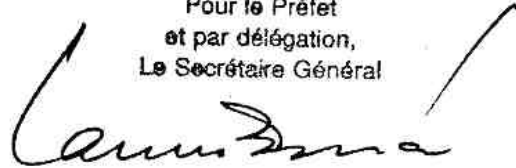
M. LIENARD signale que la population de chevreuils est importante et il demande aux chasseurs une pression plus forte car la régénération naturelle ne peut s'exercer si les pousses sont broutées. En ce qui concerne le maintien des pelouses, il indique que des contacts ont été pris avec des éleveurs de moutons afin de rétablir du pâturage dans les clairières. Les problèmes sont néanmoins nombreux, d'un point de vue technique d'une part, et vis à vis de l'exploitation cynégétique d'autre part.

A la demande de **M. le Secrétaire Général, Mme LONGECHAL** apporte des précisions sur les terrains militaires qui font l'objet d'extension. Une commande sera passée à l'ONF afin que ces terrains soient pris en compte.

M. le Secrétaire Général conclut la séance en demandant à l'ONF de continuer à travailler en liaison étroite avec les élus. Le rythme d'une réunion annuelle du comité pour faire le point lui semble suffisant. Si toutefois des difficultés particulières devraient surgir, le maire pourra prendre contact avec lui-même ou le Sous-Préfet territorialement concerné.
Il lève la séance à 12H00.

Le Président,








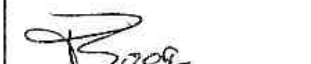
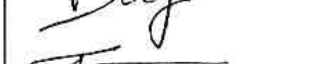
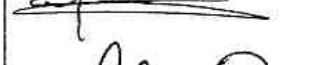
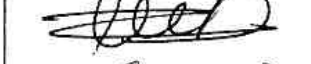
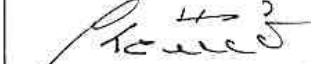


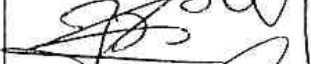
Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général



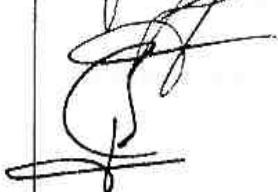


Olivier LAURENS-BERNARD

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE
NATURA 2000 "HARDT NORD"
JEUDI 6 DECEMBRE 2001 à 10H30 - Salle de Tradition -
sous la présidence de Monsieur le SECRETAIRE GENERAL

LISTE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
HETMANN	François	Maire S ^{te} Croix en plaine	
BASS	Hervé	Coussiller Municipal Appenwihr	
SCHELLNER	J Louis	Maire de Balgau	
ISSAN	Bernard	Ad. / maire Bogenersy	
SCHAEFFEN	Gabriel	meire Bantzenheim	
GUTLEBEN	François	Adjoint HIRTZFELDEN	
PLATZ	Jr Joop	Adjoint Hettenschlag	
BOOG	Françoise	Maire de REYENHEIM	
SCHMIDT	Jacques	Délégué militaire départemental suppléant du Haut-Rhin	
ZWINGESTEIN	Daniel	Adjoint de WIDENSOLEN	
KETTERLIN	Roland	office National Chasse et Faune sauvage	
BOEHLY	Jean-Marie	FDC 68	
SCHIRMER	Raymond	Alsace Nature Haut Rhin	
Bauer	Willy	Adjoint Simelkofen	
JACOT	Jean Claude	Departement - Service Environnement et Agriculture	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
Strehr	Bauer	Pasteur : Caubère Prost de Léves.	
LADDER MASSON	Alex Henri	Maire de VINCROUSE Maire de Roggenhouse	
BOEHLER	Bernard	Maire de Dornum	

PERSONNES EXCUSEES

M. le Président du Conseil Général

M. le Président du Conseil Régional

M. MIEHE, Conseiller Général du canton de Neuf-Brisach

M. le Maire de Rumersheim le Haut

M. le Président du Consistoire Protestant représenté par M. le Pasteur STOEHR

M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine Alsace

M. le Directeur départemental de l'Equipement